Image not found or type unknown

Nouvelle facture suite à un premier paiement

Par **celine1000**, le **17/11/2013** à **08:32**

bonjour
j'ai reçu une facture d'un chauffagiste pour un déplacement que je n'ai pas demandé.
le 12/10/13 je demande au dépanneur de venir voir ma chaudière qui se met en sécurité régulièrement et par conséquent coupe le chauffage.
il vient et la chaudière ne se met pas en sécurité durant les 15 mn de sa présence. il me dit donc qu'il n'y a aucun problème.
il repart et me fait payer 80 euros.
puis je recois une facture supplémentaire pour un déplacement du 18/10, soit le vendredi suivant, que je n'ai pas demandé.
cela fait la 3e facture avant mise en demeure que je reçois.
la secrétaire me dit que j'ai appelé pour lui dire de revenir le vendredi suivant.
je vous remercie de votre aide et de vos éclaircissements à ce sujet.
bien cordialement.

Par **Philp34**, le **17/11/2013** à **09:45**

Si je puis vous être utile,,,

Bonjour,

Je ne comprends pas très bien vos explications ; la première facture est celle du dépannage de votre chaudière au 12/10, la seconde du 18/10 est celle que vous contestez d'un déplacement du technicien que vous n'avez pas demandé, à quelle date est la 3ième facture et d'un montant de combien ?

Donc, je vous réponds en ne prenant en compte que les deux factures précitées,

Si la somme de 80 € représente le montant de la réparation de la chaudière et les frais de déplacement du technicien, ce que j'en doute la facture du 18/10 est un doublon,

Et dans le cas du doute l'entreprise a eu tort de facturer « cet oubli » en la rectifiant par un déplacement l'isolant à une date qui n'est pas celle de la visite,

Mais tout dépend ce qui est indiqué dans la facture initiale ; en clair le forfait du déplacement vous a-t-il été facturé ? Si non, vous aurez du mal à expliquer la raison pour laquelle vous

vous opposez à un règlement de ce qu'est un simple oubli d'écriture du technicien,

Si il y a doublon ou facture erronée, revenez vers moi vous en expliquant, je vous indiquerai la marche à suivre,

Salutations,

Par **janus2fr**, le **17/11/2013** à **11:21**

[citation]puis je recois une facture supplémentaire pour un déplacement du 18/10, soit le vendredi suivant, que je n'ai pas demandé. [/citation]
Bonjour,
Vous dites ne pas avoir demandé ce déplacement, mais le technicien est-il réellement venu ce jour là ? Et si oui, pourquoi ?

Par **celine1000**, le **17/11/2013** à **19:10**

bonsoir et merci.

la 2e facture est pour le déplacement que le technicien aurait fait et les factures suivantes sont des rappels.
bien cdlt

Par **celine1000**, le **17/11/2013** à **19:11**

réponse à janus :
je ne sais pas s'il est venu. la secrétaire me dit que oui et me fait payer le déplacement que j'aurai demander par téléphone.

Par **janus2fr**, le **18/11/2013** à **07:54**

D'accord, on comprend bien maintenant les bases du problème.
L'entreprise prétend que vous avez demandé un dépannage par téléphone ce qui n'est pas le cas.
Vous pouvez alors exiger de l'entreprise qu'elle prouve cette demande par téléphone.

Par **celine1000**, le **19/11/2013** à **08:29**

comment voulez vous prouver une conversation téléphonique dès lors que les

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

enregistrements téléphoniques sont interdits sauf annonce expresse avant la conversation .
non, je préfère m'en tenir à ce que qq'un m'a dit :
je n'ai rien signé, donc...
encore merci

Par **janus2fr**, le **19/11/2013** à **10:19**

[citation]comment voulez vous prouver une conversation téléphonique[/citation]
Et bien justement ! L'entreprise aura du mal à le prouver...
Je vous rappelle que c'est celui qui prétend avoir un droit qui doit le démontrer. L'entreprise prétend que vous lui avez commandé un dépannage par téléphone, elle doit le démontrer (en produisant au minimum un relevé d'appel montrant votre prétendu appel).
Que vous n'ayez rien signé, n'a que peu de rapport puisque il est d'usage dans ces cas là de passer commande par téléphone.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés